

Vous trouverez ci-après quelques réponses suite à des questions récurrentes reçues par des lauréats d'un concours de l'enseignement lors de leur inscription. Nous espérons que ces réponses pourront vous aider.

La scolarité

Documents réclamés par le Rectorat

« Nous devons envoyer des pièces justificatives en ligne au rectorat, l'une d'entre elles étant notre inscription à l'Inspe et cela avant telle date. Sauriez-vous quand –est ce que je serai en possession de ce document ? »

- ⇒ **Le Rectorat est informé de notre fermeture estivale et des délais nécessaires pour le traitement des dossiers.**
- ⇒ **Il est informé également et régulièrement par un envoi par notre direction des enseignants stagiaires à mi-temps inscrits par nos soins.**

Dossier d'inscription administrative

Vous devez aller sur l'onglet Formulaires Complémentaires, cliquer sur le formulaire, répondre aux questions, imprimer ou enregistrer au format pdf, et remettre le document dans la pj correspondante. Ce document est obligatoire pour votre inscription.

Le formulaire se situe dans l'onglet après les pièces justificatives. Il faudra cliquer sur "Imprimer au format pdf" et le télécharger sur eCandidat.

Comment cliquer sur le dossier d'inscription sur eCandidat ?

Vous devez cliquer sur :

- Pour les T0 : Offre de Formation > EEF – T0 - DIU > DU FORMATION ADAPTEE > Dossier T0-DIU

Les appellations « MASTER (LMD) » ou « DU FORMATION ADAPTEE » sont employées pour centraliser tous les dossiers d'inscription dématérialisée des T0 DIU. C'est le « jargon » de la scolarité. Votre inscription est obligatoire en DIU pour les enseignants stagiaires mi-temps (T0 non MEEF).

Précision sur le type de votre concours (Interne ou 3ème concours).

Si vous ne pouvez fournir de diplôme de l'enseignement supérieur, vous devez insérer en lieu et place une attestation sur l'honneur précisant la dispense de diplôme comme telle :

- Je n'ai jamais été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, je ne peux donc produire aucun relevé de notes et/ou attestation de réussite après mon bac ;
- Je suis mère/père de 3 enfants, je suis exempté-e d'obligation de diplôme comme le prévoit le règlement des concours externes". Vous devrez cependant rajouter votre livret de famille en pièce jointe pour confirmer vos propos.

Numéro INE (Identifiant National Etudiant)

Vous avez sans doute un relevé de note de l'enseignement supérieur ou un relevé de notes du bac ou un certificat de scolarité/carte d'étudiant où se trouve normalement votre INE si vous avez été inscrit en université française après 1994.

Si vous avez saisi votre INE, le parcours au sein de l'UNS et/ou UniCA se renseigne automatiquement. Le cursus externe n'est pas nécessaire et n'est pas demandé dans la procédure.

Nous avons besoin d'une preuve de votre INE, c'est pourquoi nous demandons les RN du BAC et de l'enseignement supérieur.

De nationalité italienne, je n'ai pas de n° INE, [...]. Cela pose-t-il un problème ?

- ⇒ **Attention, ce n'est pas la nationalité qui vous donne ou pas un INE, mais votre inscription dans une université française !**
- ⇒ **Si vous avez été inscrit dans une université française alors vous avez sans doute un relevé de notes de l'enseignement supérieur où se trouve l'INE. Si vous n'avez jamais été inscrit alors c'est Université Côte d'Azur qui vous attribuera un INE. (Attention, nous ne pouvons pas ré-immatriculer un étudiant ayant déjà un INE).**

Ancien étudiant UNS/UniCA

Lors de l'année 2015-2016 j'ai suivi le parcours M1 MEEF à l'université de Nice, avez-vous la possibilité de récupérer mon dossier en interne ?

- ⇒ **En saisissant votre INE sur la plateforme eCandidat, l'intégralité de votre parcours au sein de l'UNS/UniCA sera insérée automatiquement.**

Arrêté d'affectation

L'arrêté d'affectation est un document officiel transmis par le Rectorat ou votre Ministère de tutelle précisant votre quotité horaire et votre établissement.

Pour l'arrêté d'affectation, la pièce est conditionnelle : vous pouvez donc cliquer sur « Non concerné par cette pièce » si vous ne la recevez pas en temps et en heure.

Vous pourrez rajouter cette pièce dès réception (la plateforme est ouverte jusqu'au 31/08)

Je suis en train d'effectuer mon inscription à l'Inspe de Nice via le site eCandidat et il m'est demandé mon établissement d'affectation pour le dossier d'inscription administrative, que dois-je faire ?

- ⇒ **Mettez "Non Connu à ce jour"**

Transfert de dossier

Vous pouvez faire un courrier manuscrit en stipulant que votre demande sera effectuée dès la rentrée auprès de la scolarité de votre université, et la rajouter en pièce jointe sur eCandidat.

De toute manière, la carte d'étudiant ou sa mise à jour ne sera délivrée qu'après réception du transfert de dossier.

Diplômes

Diplôme ou attestation de réussite de l'enseignement supérieur : mon seul diplôme est une Licence en économie.

- ⇒ **Vous devez le mettre car la Licence est un diplôme de l'enseignement supérieur.**
- ⇒ **Mettez vos notes et diplômes même obtenus à l'étranger. Et si vous avez demandé une équivalence auprès d'Enic-Naric (www.ciep.fr) vous pouvez combiner ce document avec vos diplômes.**

JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) / JDC (Journée Défense et Citoyenneté)

JAPD/JDC : je ne l'ai pas passé vu mon âge (année de naissance 1978)

- ⇒ **Cliquez sur "non concerné par cette pièce"**

De nationalité italienne, je n'ai pas effectué cette journée, [...]. Cela pose-t-il un problème ?

- ⇒ **Pour la JAPD/JDC, vous pourrez cocher "non concerné par cette pièce" dans l'application eCandidat.**

Questions diverses

La scolarité de l'Inspe ne détient pas les coordonnées des chefs d'établissement.

J'ai un problème pour activer les commentaires, je ne parviens pas à saisir quoique ce soit. Pouvez-vous m'indiquer comment faire ? **Vous ne pouvez pas saisir de commentaires.**

Par ailleurs, étant donné que je suis de nationalité italienne, y-a-t-il certaines démarches que je dois réaliser ou certaines choses qu'il me faut savoir ? **Si votre cursus universitaire a été intégralement réalisé en Italie, alors une traduction des diplômes est nécessaire pour la bonne lisibilité des pièces justificatives. Le Rectorat ou le Ministère vous a demandé une traduction de ces pièces pour le concours.**